

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi sept juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme Annie Mourgay.

OBJET

Affaire n° 2022-080

RETROCESSIONS FONCIERES
LIEES A L'ANCIENNE OPERATION
DE RESORPTION DE L'HABITAT
INSALUBRE « RHI RIVIERE DES
GALETS VILLAGE » - TRANCHE 2

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Henry Hippolyte par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Zakaria Ali par Mme Bibi Fatima Anli 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Adois par M. Wilfrid Cerveaux, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 30 mai 2022.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 27 JUIN 2022

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h13 (affaire n° 2022-066).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-080

**RETROCESSIONS FONCIERES LIEES A L'ANCIENNE OPERATION DE
RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « RHI RIVIERE DES GALETS
VILLAGE » - TRANCHE 2**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 2003-019 du 27 février 2003 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention publique d'aménagement « RHI Rivière des Galets Village » ;

Vu la convention publique d'aménagement signée le 11 mars 2003 entre la Ville et la SEDRE, reçue en Préfecture le 28 mars suivant ;

Vu le périmètre de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » au Plan Local d'Urbanisme approuvé (zone Uc) ;

Vu la situation des parcelles rétrocédées dans le périmètre de ladite opération ;

Vu l'avis financier du Domaine daté du 30 mars 2022 fixant la valeur vénale des emprises rétrocédées, pour une superficie totale de 20 593 m², au prix de 533 442 € ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 25 mai 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 07 juin 2022 ;

Considérant que la Convention Publique d'Aménagement (CPA) relative à l'opération « RHI Rivière des Galets Village » a pris fin le 30 juin 2019 ;

Considérant par conséquent que les parcelles de terrain à bâtir non commercialisées au cours de la CPA doivent être rétrocédées à la commune de Le Port, concédant de l'opération, aux prix et conditions fixées par le bilan de clôture de l'opération approuvé, soit à l'euro symbolique (1,00 €) ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la rétrocession foncière, par la SEDRE, à la
l'ensemble des parcelles référencées dans le tableau annexé au rapport, représentant une superficie
cumulée de 20 593 m², et ceci à l'euro symbolique (1,00 €) conformément aux éléments financiers
du bilan de clôture approuvé de l'opération « RHI Rivière des Galets Village ».

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU



**RETROCESSIONS FONCIERES LIEES A L'ANCIENNE OPERATION DE
RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « RHI RIVIERE DES
GALETS VILLAGE » - TRANCHE 2**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur les modalités de mise en œuvre de la rétrocession à la commune de Le Port, par la Société d'Équipement du Département de la Réunion (SEDRE), de la tranche n°2 de l'opération dénommée « RHI Rivière des Galets Village », à l'issue de la clôture de la Convention Publique d'Aménagement (CPA). Cette rétrocession concerne les espaces publics et/ou communs de l'opération, ainsi que des dernières parcelles de terrain à bâtir et non commercialisées.

Le 11 mars 2003, la Ville de Le Port a confié à la SEDRE, par le biais d'une CPA, la réalisation de l'opération dénommée « RHI Rivière des Galets Village ». Cette concession a pris fin le 30 juin 2019 avec une programmation de logements réalisée à hauteur de 53 %, soit 273 logements.

La première tranche de rétrocessions foncières, réalisée par la SEDRE au profit de la commune de Le Port, aux termes d'un acte notarié daté du 13 mars 2020, a porté sur 185 lots à bâtir. Depuis lors, la commune a commercialisé une vingtaine de lots, pour moitié aux opérateurs constructeurs locaux (SOLIHA et SICA Habitat Réunion) et aux familles éligibles de la RHI.

Aujourd'hui, les dossiers portant sur la remise des ouvrages publics de l'opération, ainsi que sur les derniers détachements parcellaires, sont finalisés. Dans ces conditions, la seconde tranche de rétrocession peut être mise en œuvre. Elle porte sur l'ensemble des parcelles listées en annexe, pour des superficies respectives de :

- 18 639 m² d'espaces publics (voiries principales et secondaires, zones de stationnements, etc.),
- Et 1 954 m² d'emprises à bâtir.

A titre informatif, le service du Domaine a fixé la valeur vénale cumulée de ces biens à :

- 1,00 € symbolique pour les espaces publics ;
- 533 442 € pour les emprises à bâtir, soit un ratio indicatif de 273 €/m² établie en référence aux prix du marché. Toutefois, les prix de revente aux familles de ces dernières seront conformes aux prix établis par la RHI.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la rétrocession foncière, par la SEDRE, à la commune de Le Port, de toutes les parcelles figurant dans le tableau ci-après annexé, pour une superficie cumulée de 20 593 m², et ceci à l'euro symbolique (1,00 €) conformément aux éléments financiers du bilan de clôture de l'opération ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

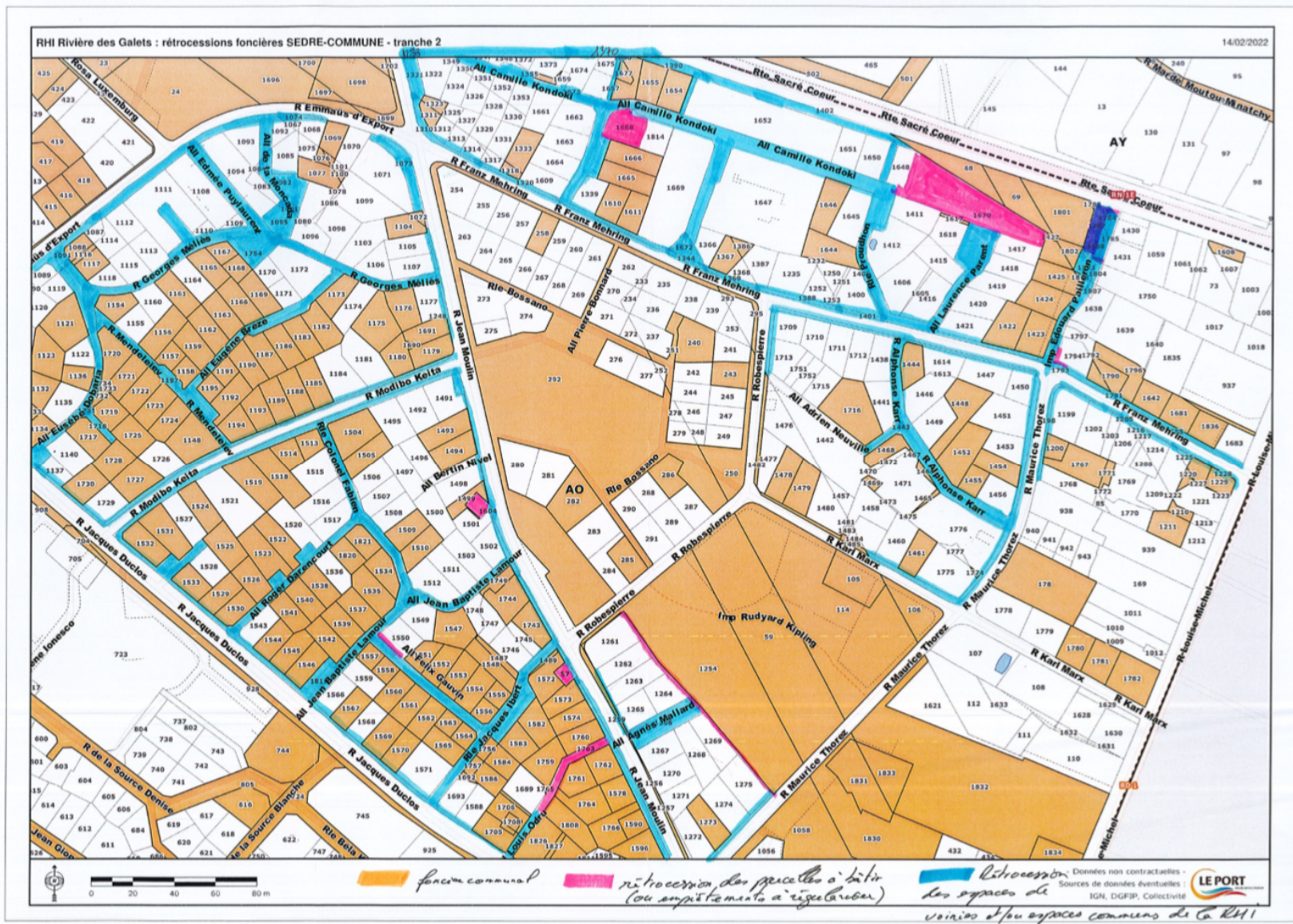
- Liste de parcelles rétrocédées
- Plan de situation indicatif
- Avis du Domaine
- Fiches de remises d'ouvrages

Annexe 1 : Liste des parcelles rétrocédées.

RETROCESSION VOIRIE (Tranche 2)			
Section	Numéros	Contenance Cadastrale	Nom du Propriétaire
AO	1073	02a42ca	SEDRE
AO	1198	00a91ca	SEDRE
AO	1205	00a02ca	SEDRE
AO	1215	00a15ca	SEDRE
AO	1224	00a07ca	SEDRE
AO	1228	00a06ca	SEDRE
AO	1310	01a12ca	SEDRE
AO	1320	00a71ca	SEDRE
AO	1321	02a61ca	SEDRE
AO	1344	00a41ca	SEDRE
AO	1369	00a54ca	SEDRE
AO	1388	00a61ca	SEDRE
AO	1401	00a47ca	SEDRE
AO	1443	13a71ca	SEDRE
AO	1672	00a65ca	SEDRE
AO	1685	01a40ca	SEDRE
AO	1791	00a04ca	SEDRE
AO	1846	02a03ca	SEDRE
AO	1847	03a81ca	SEDRE
AO	1848	01a05ca	SEDRE
AO	1852	00a11ca	SEDRE
AO	1860	00a94ca	SEDRE
AO	1862	35a43ca	SEDRE
AO	1074	00a54ca	SEDRE
AO	1081	00a47ca	SEDRE
AO	1082	03a03ca	SEDRE
AO	1091	02a78ca	SEDRE
AO	1095	01a65ca	SEDRE
AO	1109	00a52ca	SEDRE
AO	1197	12a88ca	SEDRE
AO	1238	01a61ca	SEDRE
AO	1259	00a16ca	SEDRE
AO	1266	03a55ca	SEDRE
AO	1370	04a10ca	SEDRE
AO	1390	02a49ca	SEDRE
AO	1402	04a12ca	SEDRE
AO	1488	01a86ca	SEDRE
AO	1602	00a14ca	SEDRE
AO	1649	00a69ca	SEDRE
AO	1653	00a38ca	SEDRE
AO	1657	00a19ca	SEDRE
AO	1671	00a17ca	SEDRE
AO	1673	00a08ca	SEDRE
AO	1676	00a16ca	SEDRE
AO	1679	00a06ca	SEDRE
AO	1718	00a69ca	SEDRE
AO	1731	00a04ca	SEDRE
AO	1754	31a52ca	SEDRE
AO	1784	01a24ca	SEDRE
AO	1785	00a01ca	SEDRE
AO	1787	00a55ca	SEDRE
AO	1788	01a51ca	SEDRE
AO	1803	01a18ca	SEDRE
AO	1804	00a14ca	SEDRE
AO	1806	00a28ca	SEDRE
AO	1849	00a67ca	SEDRE
AO	1855	37a65ca	SEDRE
AO	1857	00a01ca	SEDRE
S-TOTAL 1 =		186a39ca	

RETROCESSION LOT PARTIEL (tranche 2)				
Lot	Section	Numéros	Contenance Cadastrale	Nom du Propriétaire
176B	AO	1638	02a42ca	SEDRE
178A	AO	1640	00a15ca	SEDRE
123	AO	1668	02a95ca	SEDRE
176B	AO	1807	00a11ca	SEDRE
301	AO	1850	01a37ca	SEDRE
339	AO	1851	00a52ca	SEDRE
340	AO	1853	00a05ca	SEDRE
456	AO	1854	00a06ca	SEDRE
444	AO	1856	00a82ca	SEDRE
177	AO	1858	00a04ca	SEDRE
177	AO	1859	00a05ca	SEDRE
58-161-16	AO	1861	11a00ca	SEDRE
S-TOTAL 2 =		19a54ca		

Annexe 2 : plan de situation indicatif.





Direction Générale Des Finances Publiques
Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion

Le 30 mars 2022

Pôle d'évaluation domaniale
7 Avenue André Malraux CS 21015
97744 Saint-Denis CEDEX 9
téléphone : 02 62 94 05 88
mél. : drfp974.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr

Le Directeur Régional des Finances Publiques de la Réunion

POUR NOUS JOINDRE

à
Commune du Port
M. Charles RIGAUD

Affaire suivie par : Patrice FRADIN
téléphone : 06 93 02 07 18
courriel : patrice.fradin@dgfp.finances.gouv.fr
Réf. DS : 7901239
Réf OSE : 2022-97407-16075

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

Désignation du bien :	Parcelles non bâties et voiries (cf tableaux in fine)
Adresse du bien :	RHI Rivière des Galets - 97420 LE PORT
Département :	La Réunion
Valeur vénale:	533 443 € assortie d'une marge d'appréciation de ± 10 % (détail tableau)



Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Consultant : Commune du Port

affaire suivie par : M. Charles RIGAUD

2 - DATE

de consultation : 01 mars 2022

de réception : 01 mars 2022

de visite : 9 octobre 2019

de dossier en état : 01 mars 2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Le projet vise la rétrocession foncière de l'opération RHI Rivière des Galets Tranche 2 SEDRE – COMMUNE du Port.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Espaces de voiries et terrains à bâtir ou empiétements à régulariser (cf tableau in fine)

Espaces voiries et espaces communs = 18 639 m²

Terrains à bâtir = 1 954 m²

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : SEDRE

6 - URBANISME – RÉSEAUX

PLU du 02/10/2018

Zonage : Uc - réseaux présents

PPR et PPRt : néant

7-DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

556 891 € assortie d'une marge d'appréciation de ± 10 %

8 –DURÉE DE VALIDITÉ

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer**. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion.

RETROCESSION VOIRIES			
Section	Numéros	Contenance Cadastrale	Nom du Propriétaire
AO	1073	02a42ca	SEDRE
AO	1198	00a91ca	SEDRE
AO	1205	00a02ca	SEDRE
AO	1215	00a15ca	SEDRE
AO	1224	00a07ca	SEDRE
AO	1228	00a06ca	SEDRE
AO	1310	01a12ca	SEDRE
AO	1320	00a71ca	SEDRE
AO	1321	02a61ca	SEDRE
AO	1344	00a41ca	SEDRE
AO	1369	00a54ca	SEDRE
AO	1388	00a61ca	SEDRE
AO	1401	00a47ca	SEDRE
AO	1443	13a71ca	SEDRE
AO	1672	00a65ca	SEDRE
AO	1685	01a40ca	SEDRE
AO	1791	00a04ca	SEDRE
AO	1846	02a03ca	SEDRE
AO	1847	03a81ca	SEDRE
AO	1848	01a05ca	SEDRE
AO	1852	00a11ca	SEDRE
AO	1860	00a94ca	SEDRE
AO	1862	35a43ca	SEDRE
AO	1074	00a54ca	SEDRE
AO	1081	00a47ca	SEDRE
AO	1082	03a03ca	SEDRE
AO	1091	02a78ca	SEDRE
AO	1095	01a65ca	SEDRE
AO	1109	00a52ca	SEDRE
AO	1197	12a88ca	SEDRE
AO	1238	01a61ca	SEDRE
AO	1259	00a16ca	SEDRE
AO	1266	03a55ca	SEDRE
AO	1370	04a10ca	SEDRE
AO	1390	02a49ca	SEDRE
AO	1402	04a12ca	SEDRE
AO	1488	01a86ca	SEDRE
AO	1602	00a14ca	SEDRE
AO	1649	00a69ca	SEDRE
AO	1653	00a38ca	SEDRE
AO	1657	00a19ca	SEDRE
AO	1671	00a17ca	SEDRE
AO	1673	00a08ca	SEDRE
AO	1676	00a16ca	SEDRE
AO	1679	00a06ca	SEDRE
AO	1718	00a69ca	SEDRE
AO	1731	00a04ca	SEDRE
AO	1754	31a52ca	SEDRE
AO	1784	01a24ca	SEDRE
AO	1785	00a01ca	SEDRE
AO	1787	00a55ca	SEDRE
AO	1788	01a51ca	SEDRE
AO	1803	01a18ca	SEDRE
AO	1804	00a14ca	SEDRE
AO	1806	00a28ca	SEDRE
AO	1849	00a67ca	SEDRE
AO	1855	37a65ca	SEDRE
AO	1857	00a01ca	SEDRE
	Total	1ha 86a 39ca	1,00 €

RETROCESSION TERRAINS A BATIR			
Section	Numéros	Contenance Cadastrale	Valeur en €
AO	1638	242	66066
AO	1640	15	4095
AO	1668	295	80535
AO	1807	11	3003
AO	1850	137	37401
AO	1851	52	14196
AO	1853	5	1365
AO	1854	6	1638
AO	1856	82	22386
AO	1858	4	1092
AO	1859	5	1365
AO	1861	1100	300300
	Total	1954	533442

Pour le Directeur régional et par délégation,
Le Responsable adjoint de la division du Patrimoine



Alban MARNIER
Inspecteur principal des Finances Publiques

Annexe 4 : Fiche de remise des ouvrages

FICHES OUVRAGE DES EQUIPEMENTS PUBLICS ETABLIE POUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.1615-11 du C.G.C.T.

Nom du concédant : COMMUNE DU PORT
Nom du titulaire du contrat : SEDRE
Contrat : Convention Publique d'Aménagement en date du 11 mars 2003

Opération n° 089 – ZAC-RHI RIVIERE DES GALETS VILLAGE

Procédure d'urbanisme : Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

Nature de l'équipement :

Voiries de la ZAC-RHI Rivière des Galets Village :

- Rue Franz Mehring
- Allée Camille Kondoki
- Allée Edouard Vaillant
- Rue Alphonse Karr
- Rue Maurice Thorez
- Rue Adrien Neuville
- Rue Karl Marx
- Rue Jean Moulin
- Allée Eloi Machoro
- Allée Proudhon
- Rue Jacques Duclos
- Allée Eloi Machoro
- Allée Proudhon
- Allée E. Puylaurent
- Rue Robespierre
- Allée Eloi Machoro
- Allée Proudhon
- Allée Laurence Parent
- Rue Georges Méliès
- Allée Eugène Brézé
- Rue Mendeleïev
- Allée Eusèbe Dobarria
- Allée Charline Lixivel
- Rue Emmaüs d'Export
- Allée E. Puylaurent
- Rue Modibo Keita
- Allée Bertin Nivel
- Rue Colonel Fabien
- Allée J.B. Lamour
- Allée Roger Darencourt
- Allée E. Padeau
- Allée Jacques Ibert
- Allée Louis Odru (partie 1)
- Allée Agnès Malard

Espace public à l'intersection des rues Jean Moulin et Emmaüs d'Export

Type de travaux : VRD préalables - installations
Terrassements généraux
Traitement des surfaces
Gestion des réseaux existants
Assainissement Eaux pluviales
Assainissement Eaux usées
Eau potable
Génie civil du téléphone
Haut débit
Fourreaux en traversée de la voirie
Basse tension
Eclairage Public
Démolitions
Honoraires : CSPS / Maîtrise d'œuvre
Etudes de sols
Géomètre

Dates de réception :

04/05/2009 - 12/10/2009 - 22/08/2011 - 31/05/2013 - 25/07/2014 - 27/02/2015 - 19/07/2016

Date de remise de l'équipement à la Commune du Port :

Prorata				
	cout total	surface total (m ²)	surface espaces publics (m ²)	pourcentage
Foncier	2 713 496,00 €	123 041,00	10 404,00	8,5%
Voiries				100,0%

Détails calcul des charges					
	cout de base € HT	prorata	HT	TVA	TTC
Foncier	3 150 754,00	8,5%	266 418,87		266 418,87
Frais annexes aux acquisitions (frais de notaire + TF)	191 343,12	8,5%	16 179,43	1 761,16	17 940,59
Total Acquisition	3 342 097,12 €		282 598,31 €	1 761,16 €	284 359,47 €
	cout de base € HT	prorata	HT	TVA	TTC
Travaux secondaires et tertiaires	5 589 233,56	100,0%	5 589 233,56	475 084,85	6 064 318,41
Travaux de démolitions	1 620 265,64	8,5%	137 005,09	7 038,75	144 043,85
Travaux HTA et EDF	46 754,02	100,0%	46 754,02	3 974,09	50 728,11
Travaux divers	495 705,52	8,5%	41 915,46	1 504,58	43 420,04
Imprévus/Actualisation	79 607,04	100,0%	79 607,04	2 522,32	82 129,36
Total Travaux	7 831 565,78 €		5 894 515,17 €	490 124,60 €	6 384 639,77 €
	cout de base € HT	prorata	HT	TVA	TTC
CSPS	39 804,89	100,0%	39 804,89	3 077,30	42 882,19
Etudes de sols	10 262,00	8,5%	867,73	73,76	941,48
Géomètre	244 246,50	8,5%	20 652,80	1 160,71	21 813,50
Maîtrise d'œuvre	820 406,25	100,0%	820 406,25	65 296,17	885 702,42
Urbaniste	76 967,45	8,5%	6 508,15	543,85	7 052,00
Total Honoraires	1 191 687,09 €		888 239,81 €	70 151,79 €	958 391,60 €
	cout de base € HT	prorata	HT	TVA	TTC
Frais divers (reprographie, publication presse...)	125 737,46	8,5%	10 632,01	557,82	11 189,82
Total Frais divers			10 632,01 €	557,82 €	11 189,82 €
		prorata	HT	TVA	TTC
Rémunération sur dépenses (assiette)	7 638 580,66	4,5%	343 736,13	-	343 736,13
Rémunération forfaitaire (coût)		100,0%	-	-	-
Total Rémunération			343 736,13 €	- €	343 736,13 €
	cout de base € HT	prorata	HT	TVA	TTC
Frais financiers (au prorata)	1 135 052,90	7%	79 843,68	0	79 843,68
Total Frais financiers	1 135 052,90 €		79 843,68 €	- €	79 843,68 €
TOTAL DES CHARGES			7 499 565,11	562 595,36	8 062 160,47

Prix de revient HT de l'équipement public à intégrer dans le patrimoine de la collectivité	3 109 056,41 € HT
% des dépenses à affecter à l'équipement public à intégrer dans le patrimoine de la collectivité	41%

Détails calcul des produits						
	base	prorata		HT	TVA	TTC
Participation de la commune au foncier	2 716 774,00	8,5%		229 722,75		229 722,75
Participation de la Commune au déficit	935 208,00	8,5%		79 078,55	6 721,68	85 800,23
Participation de la Collectivité aux équipements publics						
Montant de la participation communale affectée à l'équipement				308 801,30 €	6 721,68 €	315 522,98 €
	base	prorata		HT	TVA	TTC
Subvention RHI	3 799 698,00	8,5%		321 291,75	22 238,31	343 530,05
Cessions de charges foncières	1 772 105,00	8,5%		149 844,20	1 094,06	150 938,26
recettes diverses (loyers)	66 015,04	8,5%		5 582,05	0	5 582,05
Montant des recettes diverses	5 637 818,04 €			476 718,00 €	23 332,37 €	500 050,36 €
TOTAL DES PRODUITS				785 519,30	30 054,04	815 573,34